



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 20 JANVIER 2020**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2019
2. Rapports des commissions
3. Droit d'opposition des Conseils municipaux
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il excuse M. Coppo qui arrivera avec un léger retard et il adresse à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

**1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2019**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**2. Rapports des commissions**

**M. le Maire** laisse la parole aux présidents de commission pour leurs communications éventuelles.

Manifestations

**Mme Velati Thiriet** transmet les vifs remerciements de M. Villemin de l'association Tupche qui a bénéficié de l'action de Noël 2019 de la part des communes de Presinge et de Gy. Il a relevé

l'excellent accueil qui lui a été réservé lors de sa présentation et la générosité des habitants et des autorités des deux communes.

#### Communes-Ecole

**M. Durafour** (délégué communal) donne les informations suivantes concernant l'association qui fonctionne très bien :  
(arrivée de M. Coppo)

- Des nouveaux statuts sont en cours de rédaction pour inclure des clauses impliquant plus formellement les communes membres, pour sécuriser le financement de l'association à plus long terme.
- Après des discussions avec l'administration fiscale, l'association, qui est à présent soumise à la TVA, ne devra pas s'acquitter de cette taxe rétroactivement de 10 ans, comme il en a été un temps question.
- Quatre personnes s'occupent de l'administration des 1'068 inscriptions enregistrées au premier semestre.

#### Bâtiments

**M. Coppo** rappelle que sa commission a été chargée d'étudier le dossier de l'appartement situé au 7, rte de la Louvière dans l'optique d'une vente éventuelle du bien. Elle s'est donc réunie le 27 novembre 2019 après la visite des lieux et le 7 janvier 2020 en présence de M. le Maire.

Actuellement, la commission n'a pas encore de recommandation à faire au Conseil municipal, car elle est dans l'attente d'un devis général estimatif des travaux à effectuer dans cet immeuble pour le rendre conforme aux normes d'habitation, qu'elle a demandé à **M. le Maire**. Celui-ci confirme qu'un premier chiffrage avait été réalisé par la régie en 2018, mais il ne comprenait pas la rénovation de la toiture et des sols qui est nécessaire.

**M. Bongard** soulève, qu'outre le montant des travaux, il faudra revoir la partie foncière, car plusieurs parcelles sont concernées et régler les problèmes d'accès.

**M. Romand** relève de plus qu'il faudra prendre en considération les impératifs énergétiques liés à la rénovation de la toiture, qui engendrent des coûts élevés.

**M. Rodrigues da Guerra** demande également qu'un prix de vente estimatif soit calculé pour permettre un juste jugement de la situation entre une rénovation en vue d'une location ou une simple vente de parcelle et d'un bien vétuste.

**M. le Maire** a pris bonne note des demandes et des remarques et reviendra aussitôt que possible auprès de la commission.

### **3. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du Fi**

**M. le Maire** rappelle les conditions à remplir pour faire opposition à la décision de l'AG de l'ACG du 20.11.19 qui a été transmise aux conseillers conjointement à la convocation à la séance présente.

Il ajoute que la décision concernant l'augmentation de la cotisation à l'ACG n'a pas reçu d'opposition dans le délai imparti et est donc entrée en force.

### **4. Informations de la Mairie**

#### **Fêtes de fin d'année**

**M. le Maire** remercie chaleureusement les conseillers qui ont pris une part active aux diverses manifestations de fin d'année et ont contribué à leur réussite. Il est important pour la commune de pouvoir compter sur leur implication.

D'autre part, l'inauguration de la nouvelle ligne de bus 39 en décembre en présence des autorités communales et cantonales a rencontré aussi un bon succès.

#### **Promotions citoyennes 2020**

La traditionnelle soirée aura lieu le 18 février à 20h au Théâtre du Léman. Les conseillers désirant y assister sont priés de s'annoncer rapidement auprès du secrétariat. Il y a trois invitations.

### **Dépendances de la Ferme Gallay**

**M. le Maire** rencontre toutes les deux semaines l'architecte chargé de suivre les travaux. Le plan financier et les délais sont tenus pour l'instant. Les premières demandes de soumissions ont été expédiées. Les travaux devraient commencer fin mars/début avril.

Un article bien rédigé relatif à ce chantier a paru dans le magazine « dialogue » de la BCGe (hiver 19/20).

### **Auberge communale**

Depuis sa réouverture en décembre 2019 avec la nouvelle locataire, l'établissement est régulièrement bien rempli et fréquenté par la population du village et des environs, ce qui est un premier constat réjouissant.

### **Vaisselle jetable**

Une nouvelle réglementation demande la suppression de l'utilisation de la vaisselle à usage unique en plastique afin d'atteindre un taux de recyclage de 60%. La Ville de Genève a déjà édicté un règlement d'application en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier et les communes ont jusqu'à la fin de l'année pour préparer et mettre en place un règlement.

Le Tour de Presinge utilisera des verres en carton pour l'édition 2020 pour le ravitaillement des coureurs.

Pour répondre à l'interrogation de **Mme Spinedi**, **M. le Maire** dit qu'il n'est pas prévu pour l'instant d'acheter de la vaisselle réutilisable, mais il faudra étudier le sujet pour les manifestations communales récurrentes (Fête nationale, Promotions, etc).

D'autre part, **M. Thorens** fait remarquer qu'il faudrait faire un inventaire de la vaisselle à la salle communale pour compléter certains articles en nombre insuffisant.

### **Élections municipales 2020**

**M. le Maire** informe que l'Exécutif communal a été élu tacitement, car il n'y avait qu'une seule liste. Pour le Conseil municipal, deux listes sont déposées pour un total de 11 candidats, qui seront élus au suffrage proportionnel le 15 mars prochain. Le local de vote sera tenu ce jour-là par M. Loup, secondé par Mme Radice.

### **Agenda**

- 2 février : Concert de Mme Borgeaud à l'église de Presinge
- 22 février : Soirée Choucroute organisée par l'Amicale 1243
- 28 février : Conférence du Museum
- 14 mars : FIFDH. Dès 18h, apéritif à l'Abbaye et à 20h, projection de film à la salle communale
- 22 mars : Tour de Presinge

### **Journal communal**

Le délai de remise des articles et des informations pour le numéro 21 du Nant du Paradis est fixé au 3 février 2020 au plus tard.

### **Rénovation toiture 17-21 Louvière**

**M. Carrat** est satisfait de l'avancement des travaux qui respectent les délais prévus. Le démontage de l'échafaudage pourra probablement s'effectuer en février. Il a reçu déjà des bons retours des habitants quant à l'amélioration de l'isolation.

### **GILS**

**M. Carrat** annonce que le nouveau camion de pompiers sera livré le 23 janvier 2020. L'ancien est vendu à la compagnie de Meinier.

## 5. Propositions individuelles et questions

**M. Bongard** demande s'il a le droit d'interpeller les personnes non résidentes de la commune lorsqu'il les voit utiliser le point de récupération. **M. le Maire** répond qu'il est tout à fait possible de les informer, mais pas de les amender, car il n'y a pas de règlement communal, ni de police municipale pour le faire.

**M. Carrat** est conscient du problème qui est difficile à gérer, car les déchetteries sont souvent mal remplies par les habitants eux-mêmes et les dépôts d'ordures sauvages se font un peu partout sur le territoire de la commune. Les cantonniers et le concierge passent aussi régulièrement que possible pour surveiller et nettoyer. Il faut continuer à informer et éduquer.

**M. Romand** fait remarquer qu'il n'y a pas de container de récupération d'aluminium à Cara.

Concernant les poubelles vertes pour la récupération des déchets de cuisine, les containers vont prochainement être mis en place.

**M. Durafour** relaie la remarque d'une habitante sur le mauvais positionnement d'un poteau « sans issue » sur la route de La Louvière à Presinge-Dessus. **M. Carrat** demandera aux cantonniers de s'en occuper.

**M. Thorens** a constaté qu'il serait souhaitable de changer la base pour le sapin de Noël à Cara, car il ne se voit pas. **M. Carrat** en prend note pour l'an prochain.

**M. Durafour** trouve que l'allumage progressif de l'éclairage public est réussi.

**M. Coppo** demande des nouvelles de la prolongation de la piste cyclable sur la route de Jussy. **M. le Maire** a rencontré M. Widmer (office cantonal des transports) qui lui a confirmé que l'autorisation est entrée en force, mais qu'il n'a pas encore de date de réalisation.

**M. Coppo** s'enquiert également de l'opposition faite par les communes de Presinge, Puplinge et Choulex contre une autorisation de construire. **M. le Maire** répond que l'instruction est en cours et que le délai de réponse a été prolongé jusqu'au début février.

**M. Rodrigues da Guerra** questionne **M. le Maire** sur la situation du développement villageois. Celui-ci répond qu'il a justement rendez-vous le lendemain avec l'architecte-conseil et l'architecte en charge du dossier pour faire le point sur le PLQ. Il donnera des nouvelles lors de la prochaine séance du Conseil municipal. De même, il n'a pas d'informations non plus des coopératives.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.

La secrétaire :